

DELIBERATION N° 2002/06-03 - COMPTE DE GESTION 2001

Monsieur BOILEAU rapporteur, indique à l'Assemblée que le compte de gestion présenté, est conforme en tous points au compte administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner quitus à Monsieur le Trésorier Principal pour son compte de gestion 2001.